



N° 002/21/AMB/RCA/MAR/CC a.i.

Rabat, le 06 juillet 2021

COMMUNIQUE (LARGE DIFFUSION)

En application des termes de la Note verbale N°3390/DCA du 29/06/2021 émanant de l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI), l'Ambassade de la République Centrafricaine auprès du Royaume du Maroc porte à la connaissance des membres de toute la communauté centrafricaine résidant au Maroc, qu'à partir de l'année scolaire et académique prochaine, les inscriptions dans les établissements publics ou privés marocains se feront désormais, directement par les élèves et étudiants concernés ou leurs tuteurs, auprès de l'établissement de formation dans lequel l'inscription est sollicitée. Il n'est donc plus nécessaire de passer par l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI).

L'Ambassade de la République Centrafricaine auprès du Royaume du Maroc invite les membres de la communauté centrafricaine à veiller au strict respect de cette nouvelle directive.



Le Chargé d'Affaires a.i.

Jean WENZOUÏ